



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 janvier 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Quarante-neuvième session

28 février-11 mars 2005

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

#### et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale

intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

---

\* E/CN.6/2005/1.



## **Déclaration des pouvoirs locaux à l'occasion du processus d'examen Beijing+10**

### **La participation des femmes à la prise des décisions locales, source de changement à l'échelle planétaire**

La présente déclaration regroupe les contributions des maires et des élus locaux du monde entier, rassemblées par l'organisation internationale Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)<sup>1</sup>.

#### **Résumé des principaux enjeux**

Dans de nombreux pays, les pouvoirs locaux sont d'importants employeurs en raison de leurs responsabilités en matière d'enseignement public, de services hospitaliers, d'environnement et de transport. La création de services tels que des centres de soins de jour, par exemple, est de leur ressort. Leurs compétences englobent aussi l'éducation de base, les soins de santé primaires et des services essentiels tels que les transports en commun, l'eau potable, l'assainissement et l'aménagement des villes où vivent les femmes et les filles. Même lorsque ces services ne relèvent pas directement des pouvoirs locaux, c'est à eux que s'adressent les habitants. Il est donc impensable d'imaginer toute initiative de promotion de la femme sans l'engagement et la participation active des gouvernements locaux.

Les incidences non négligeables des pouvoirs locaux sur la vie des femmes ne sont pourtant pas suffisamment prises en compte dans le Programme d'action de Beijing. Les gouvernements locaux ont cependant beaucoup progressé, ces 10 dernières années, dans l'élaboration d'un programme d'action à l'intention des gouvernements locaux, version locale du Plan d'action des Nations Unies pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

#### **Les pouvoirs locaux jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing à l'échelon local pour les raisons suivantes :**

1. Les communautés où tous les citoyens prennent en main leur destin par une participation aux processus économiques, sociaux et politiques aident à l'élimination de la pauvreté. Des gouvernements locaux favorisant l'inclusion contribuent de manière décisive à la mise en place des systèmes de gouvernance nécessaires à l'application du Programme d'action de Beijing.

2. Même si deux seulement des huit objectifs du Millénaire pour le développement mentionnent expressément les femmes, il est évident que chacun de ces objectifs a une incidence directe sur leur vie. La pauvreté a un visage de femme, tout comme le VIH, le soin d'élever les enfants, l'éducation. Les gouvernements locaux doivent fournir des services dans chacun de ces domaines. Dans cette optique, ils ont besoin d'être soutenus et reconnus en tant que moteur du

---

<sup>1</sup> Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) est le porte-parole, au niveau mondial, de toutes les collectivités locales, petites et grandes (notamment les villes et leurs associations). Cette organisation rassemble les contributions de 1 000 villes importantes et de la quasi-totalité des associations de pouvoirs locaux existant à travers le monde. Ses membres représentent les élus de 3 milliards de citoyens dans 112 pays. Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez consulter son site Internet : <[www.cities-localgovernments.org/uclg/web/français.asp](http://www.cities-localgovernments.org/uclg/web/français.asp)>.

changement à l'échelle mondiale. En agissant pour la promotion des femmes, nous ne faisons pas qu'améliorer les conditions de vie de ce groupe. Nous mobilisons le formidable potentiel de changement positif de la moitié de la population, dans l'intérêt de tous les hommes et de toutes les femmes.

3. Les femmes ont fait la preuve de leur capacité à s'occuper de leur famille et de leur communauté. Un véritable changement passe par leur participation politique. La promotion de la participation des femmes à la prise de décisions au niveau local doit constituer le pivot de notre stratégie globale pour les 10 années à venir.

**Actions entreprises par les pouvoirs locaux et leurs associations :  
le Programme d'action des gouvernements locaux**

1. Les pouvoirs locaux assument des responsabilités directes dans la plupart des 12 domaines de préoccupation recensés dans le Programme d'action de Beijing.

**Pauvreté** : le manque d'eau potable, d'électricité ou d'infrastructures d'assainissement sont autant d'expressions de la pauvreté. Or ce sont là des domaines qui relèvent directement de la compétence des pouvoirs locaux. Les opérations d'urbanisme et d'amélioration des taudis ont des répercussions directes sur les conditions de vie des femmes, qui constituent la majorité des pauvres.

**Éducation et formation** : faute de ressources appropriées destinées à être investies dans les écoles et à garantir la scolarisation des filles, les femmes de demain occuperont une position défavorisée.

**Santé** : dans les pays pauvres, l'établissement de points d'eau dans des quartiers insalubres, de toilettes publiques et même de petits hôpitaux familiaux est la responsabilité de collectivités locales sans ressources. Investir dans leur capacité à fournir des services de base universels équivaut à investir dans des femmes et des familles en meilleure santé.

**Violence** : les pouvoirs locaux ont une grande expérience en matière de mise en place de services de protection des femmes, tels que les structures municipales d'accueil des femmes victimes de la violence conjugale. Des millions de femmes à travers le monde ont commencé une vie meilleure avec leurs enfants grâce au soutien de ces centres, qui leur offrent un refuge jusqu'à ce qu'elles puissent se prendre en charge.

**Économie** : la promotion de partenariats public-privé et la création d'un environnement favorable au développement, par exemple par le biais de stratégies de développement de la ville, sont d'importantes responsabilités des gouvernements locaux qui ont une incidence sur les possibilités offertes aux femmes et aux populations.

**Promotion des droits fondamentaux afin d'éviter toute discrimination** : des structures de gouvernance favorisant l'inclusion peuvent encourager le respect des droits humains et favoriser le type de changement social positif nécessaire pour permettre la promotion de la femme. Les réglementations locales et les politiques municipales se sont ainsi traduites par des informations encourageantes faisant état de possibilités d'emploi accrues et de conditions plus équitables.

2. En 2000, les pouvoirs locaux ont constaté avec inquiétude, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, qu'il n'était pas fait référence au rôle des

gouvernements locaux dans le Programme d'action de Beijing. Depuis lors, les collectivités locales de plus de 112 pays, regroupées au sein de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis, se sont employées à atteindre les objectifs d'égalité visés par ce programme dans tous les domaines énumérés ci-dessus.

3. Les pouvoirs locaux et leurs associations ont mobilisé leurs propres ressources humaines et financières et ont souvent donné l'exemple en élaborant des stratégies novatrices de promotion de la femme. Au cours des cinq dernières années, une grande part de notre action a consisté à établir des partenariats plus larges avec des institutions internationales et des associations de femmes.

4. L'organisation mondiale des gouvernements locaux a concentré ses efforts sur l'objectif stratégique G.1. du Programme d'action de Beijing, à savoir Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions, et sur l'objectif stratégique G.2. : Donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décisions et d'exercer des responsabilités. La représentation égale des femmes et des hommes à des postes électifs constitue un objectif prioritaire, car elle a une grande influence sur d'autres sphères d'activité. Une participation accrue des femmes à la vie politique devrait contribuer à la mise en place de services plus respectueux des femmes et au développement de l'emploi féminin, et favoriser l'élaboration de politiques tenant compte des besoins particuliers des femmes et des filles.

5. Dans tous les pays du monde, les femmes sont toujours sous-représentées aux postes électifs. Cependant, contrairement à la stagnation observée au niveau national<sup>2</sup>, la proportion de femmes occupant des postes de prise de décisions à l'échelon local est en augmentation, souvent grâce à l'introduction de systèmes de quotas (comme dans le cas des nouvelles démocraties africaines) et à une décentralisation accrue, particulièrement en Amérique latine. Il est à noter que, dans presque tous les pays du monde, le pourcentage de femmes conseillères municipales est plus élevé que celui de femmes parlementaires.

6. L'expérience en matière de politique locale donne aux femmes des possibilités uniques et importantes de valoriser leurs compétences et de s'assurer le soutien nécessaire pour exercer un mandat dans d'autres sphères de gouvernement. En outre, leur participation accrue à la prise de décisions ouvre la voie à de nouvelles approches qui favorisent la promotion générale des femmes et encouragent des changements de mentalité déterminants pour l'avenir.

7. Depuis le processus Beijing+5 en 2000, les pouvoirs locaux se sont regroupés pour former une nouvelle organisation mondiale, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), qui a fait de l'égalité entre hommes et femmes l'un de ses principaux objectifs. Forte de l'expérience de ses organisations fondatrices, la CGLU a reçu, lors de son congrès fondateur, un mandat démocratique pour promouvoir le rôle des femmes dans le gouvernement local.

8. En 2002, l'Association mondiale des gouvernements locaux, soutenue par le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, a entrepris la mise en œuvre d'un Programme mondial pour la promotion de la participation de la femme au processus de décision locale. Ce programme unique en son genre est conçu et mis en œuvre par des associations de pouvoirs locaux aux niveaux international, national et

---

<sup>2</sup> Voir le site <<http://www.cities-localgovernments.org/uclg/web/francais.asp>>.

régional. Les bénéficiaires sont à la fois les femmes politiques et les gouvernements locaux désireux de renforcer leur capacité à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.

9. Les associations de pouvoirs locaux regroupées au sein de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis ont élaboré un mécanisme destiné à collecter des données sur la place des femmes dans la prise de décisions à l'échelon local. Une base de données mondiale présentant une vue d'ensemble des pourcentages de femmes élues a été constituée et est régulièrement mise à jour. Les données recueillies nous permettent de conclure que la participation des femmes à la politique locale est en augmentation et dépasse les pourcentages de participation à la politique nationale au niveau parlementaire. De fait, elles montrent que certains pays développés du sud de l'Europe, où la participation diminue légèrement, ont des proportions inférieures à celles de pays d'Amérique latine et d'Afrique. À cet égard, l'application de quotas apparaît comme un instrument essentiel.

10. Un autre objectif clef de notre action consiste à appuyer l'établissement de réseaux régionaux, nationaux et internationaux rassemblant des représentantes élues. Nous donnons ainsi suite à la recommandation de Beijing+5 de stimuler et renforcer la solidarité entre les femmes. Ces réseaux de soutien facilitent les échanges et fournissent des mécanismes qui encouragent la recherche d'idées pour promouvoir le changement et l'innovation. L'échange interrégional a conduit à reproduire des mécanismes ayant fait la preuve de leur efficacité à travers le monde, tels que les systèmes de quotas. Les réseaux de femmes élues sont des outils importants non seulement pour assurer la continuité de la participation politique, mais aussi pour promouvoir l'élaboration de politiques tenant compte des questions d'égalité des sexes.

11. Des mécanismes de promotion doivent être appliqués au sein des partis politiques pour garantir l'augmentation du nombre de femmes candidates à des postes électifs. Le but est aussi de modifier des cultures politiques qui ne facilitent pas la participation des femmes (réunions tardives, manque de financement). Les réseaux locaux de femmes élues soutenus par les associations de pouvoirs locaux ont encouragé la création de groupes de femmes au sein de leurs partis politiques respectifs afin de défendre l'inclusion de mécanismes de promotion.

12. Les pouvoirs locaux ont activement encouragé un débat public sur le rôle des municipalités dans l'égalité entre les sexes au niveau local en faisant la promotion de la Déclaration mondiale sur les femmes au sein du gouvernement local, qui a été ratifiée par 94 organisations de gouvernements locaux de 24 pays.

13. Cités et gouvernements locaux unis et ses membres ont mis en place des outils de communication internationaux sur l'importance de l'égalité entre hommes et femmes pour le développement de la démocratie. Les associations de pouvoirs locaux se sont attachées à sensibiliser l'opinion aux besoins particuliers des femmes en organisant et en soutenant des séminaires thématiques et des conférences à travers le monde.

14. Au cours des cinq dernières années, les associations de pouvoirs locaux du monde entier ont élaboré des plans stratégiques pour la promotion des femmes et mis en place des centaines de mécanismes d'appui à l'intention des représentantes élues, à commencer par des cours de formation et des systèmes de parrainage.

### **Bilan et action future de la CGLU et de ses membres**

15. Les campagnes de sensibilisation doivent être davantage ciblées sur les hommes et sur les garçons et filles si l'on veut que les changements sociaux nécessaires interviennent.

16. « *Les autorités locales occupent une position unique pour contribuer à la lutte mondiale pour l'égalité entre les sexes [...] L'intégration systématique des femmes renforce le fondement démocratique, l'efficacité et la qualité des activités des autorités locales*<sup>3</sup>. »

17. Une gouvernance locale améliorée, une décentralisation efficace et des pouvoirs locaux démocratiques forts sont des aspects fondamentaux de la promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes.

18. Seuls deux des huit objectifs du Millénaire pour le développement sont directement liés à la promotion de la femme, mais tous ont des incidences directes sur la vie des femmes. Ces dernières sont par conséquent des acteurs essentiels pour atteindre ces objectifs. Le rôle des femmes dans le progrès des populations locales, qui est largement reconnu par les spécialistes de ces questions, n'est pas suffisamment reflété dans les politiques nationales et internationales.

19. De la même façon, la reconnaissance de l'expérience des pouvoirs locaux en matière de développement doit trouver son expression dans des déclarations internationales telles que celles relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement.

20. Il ne suffit pas de mettre en place des mécanismes permettant aux femmes d'accéder à des mandats politiques. Il faut aussi élaborer des outils pour garantir une bonne utilisation de ces mécanismes et appuyer les élues. Les femmes politiques déçoivent souvent leur électorat féminin, en partie en raison d'un manque d'information qui pourrait être surmonté par l'instauration de réunions régulières entre les deux groupes.

21. De solides partenariats entre les groupes de femmes et les associations de pouvoirs locaux sont essentiels pour accroître la participation des femmes à la vie politique, mais aussi pour appuyer les femmes une fois qu'elles sont en poste et pour instituer des politiques tenant compte des questions d'égalité des sexes.

### **Engagements des gouvernements locaux vis-à-vis de la communauté internationale**

Au nom de plusieurs centaines de milliers de collectivités locales du monde entier et de leurs associations nationales, Cités et gouvernements locaux unis s'engagent à favoriser :

22. Des processus démocratiques reconnaissant que l'inclusion sociale et le droit des citoyens aux services essentiels sont déterminants pour l'amélioration de la qualité de vie des femmes, et des gouvernements locaux qui élaborent avec l'appui des organisations internationales des politiques en faveur des femmes.

---

<sup>3</sup> Par. 10 et 11, Déclaration mondiale de l'IULA sur les femmes dans le gouvernement local, 1998.

23. La fourniture d'un appui par les agences de développement nationales et internationales afin de mettre en place des processus locaux d'évaluation des besoins des femmes.

24. Le maintien en position prioritaire de la question de l'égalité des sexes à l'ordre du jour de la communauté internationale, qui ne doit pas être réduite à un simple effort de démarginalisation mais doit contribuer à la création d'une masse critique pour soutenir la recherche de mécanismes novateurs en vue de la promotion des femmes.

25. La fourniture d'un appui par les agences nationales et internationales aux partenariats conclus entre les collectivités locales et les groupes de femmes.

26. Enfin, les gouvernements locaux expriment leur profonde préoccupation concernant le manque de publicité faite au processus Beijing+10 et exhortent les gouvernements à faire figurer le renforcement du pouvoir de la femme au premier rang des priorités des politiques internationales.

---